

ASSIETTE ET TAUX, QUESACO ?

ASSIETTE > Base de calcul de l'impôt sur laquelle s'applique le taux.

TAUX D'IMPOSITION > Il s'agit du taux applicable à une base de calcul qui permet de calculer l'impôt.

TAUX MARGINAL > Taux d'imposition le plus fort dans lequel le contribuable peut être taxé.

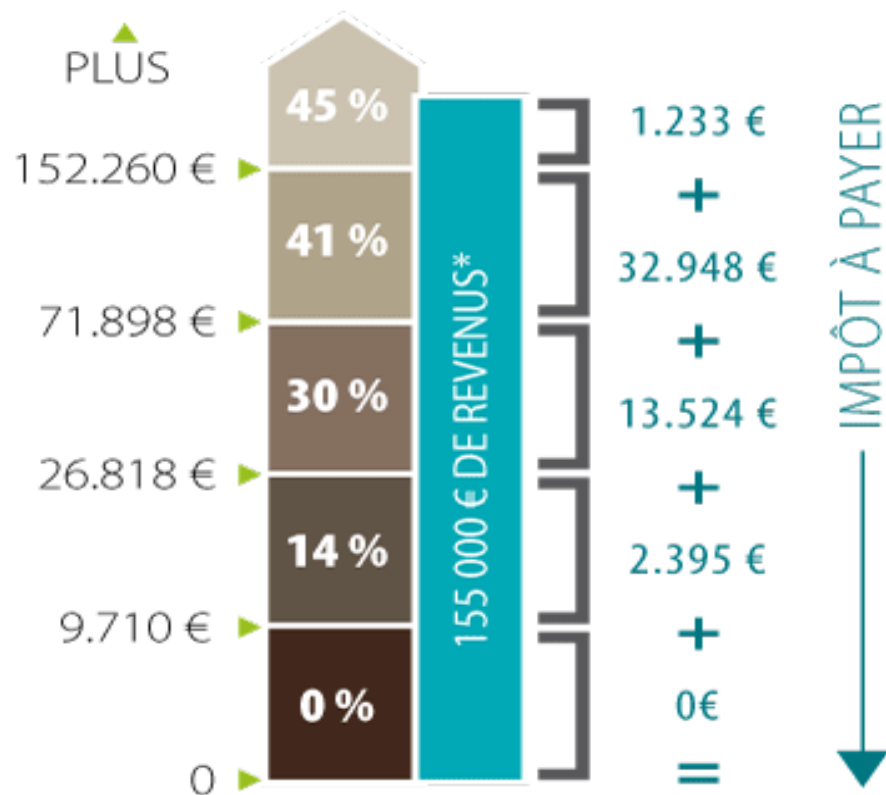
TAUX NOMINAL OU TAUX FACIAL > Taux d'imposition affiché, par exemple 33,33 % pour l'impôt sur les sociétés.

LE TAUX RÉEL > Taux réellement payé après déductions, réductions, etc. Il est bien souvent différent du taux facial.

LES TRANCHES D'IMPÔT SUR LE REVENU COMMENT ÇA MARCHE ?

L'IMPÔT SUR LE REVENU EST UN IMPÔT DIT PROGRESSIF. C'EST À DIRE QUE LE TAUX EST DIFFÉRENT POUR CHACUN. IL EST FONCTION DES REVENUS BASÉ SUR UN SYSTÈME DE TRANCHES. CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES, « SAUTER UNE TRANCHE » NE FAIT PAS PERDRE D'ARGENT. EXPLICATIONS.

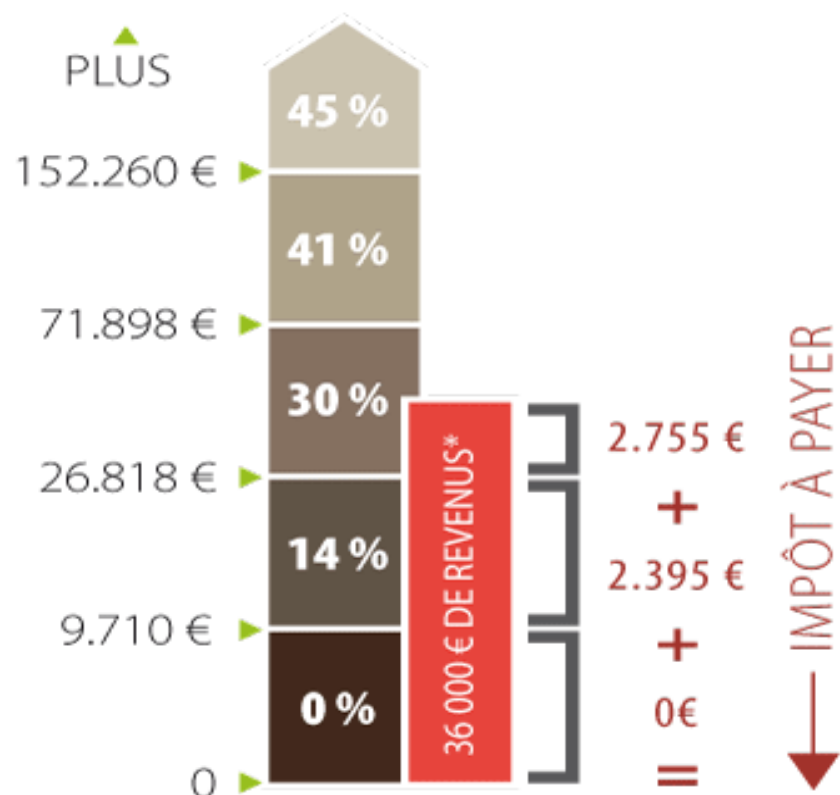
CÉLIBATAIRE 163 000 € DE SALAIRES



IMPÔT À PAYER : **50.100 €**

TAUX D'IMPOSITION : **31%**

CÉLIBATAIRE 40 000 € DE SALAIRES



IMPÔT À PAYER : **5.150 €**

TAUX D'IMPOSITION : **13%**

* L'ÉCART ENTRE LES SALAIRES ET LES REVENUS CORRESPOND À L'ABATTEMENT DE 10% ACCORDÉS À TOUS CEUX QUI NE DÉCLARENT PAS DE FRAIS RÉELS.

IMPÔTS PROPORTIONNELS

CES IMPÔTS SONT CEUX DONT LE TAUX NE VARIE PAS QUEL QUE SOIT LES REVENUS IMPOSABLES. PAR EXEMPLE, LE TAUX DE TVA EST LE MÊME POUR TOUT LE MONDE, QUELS QUE SOIENT LES REVENUS. ON PEUT MÊME DIRE QUE CET IMPÔT EST PLUS AVANTAGEUX POUR LES PLUS RICHES.

ACHAT D'UNE TÉLÉVISION À 1000 € 837€ HT + 163 € TVA



Salaire : 10.000 €

LA TVA REPRÉSENTE DANS
CE CAS **1,63% DU SALAIRE**



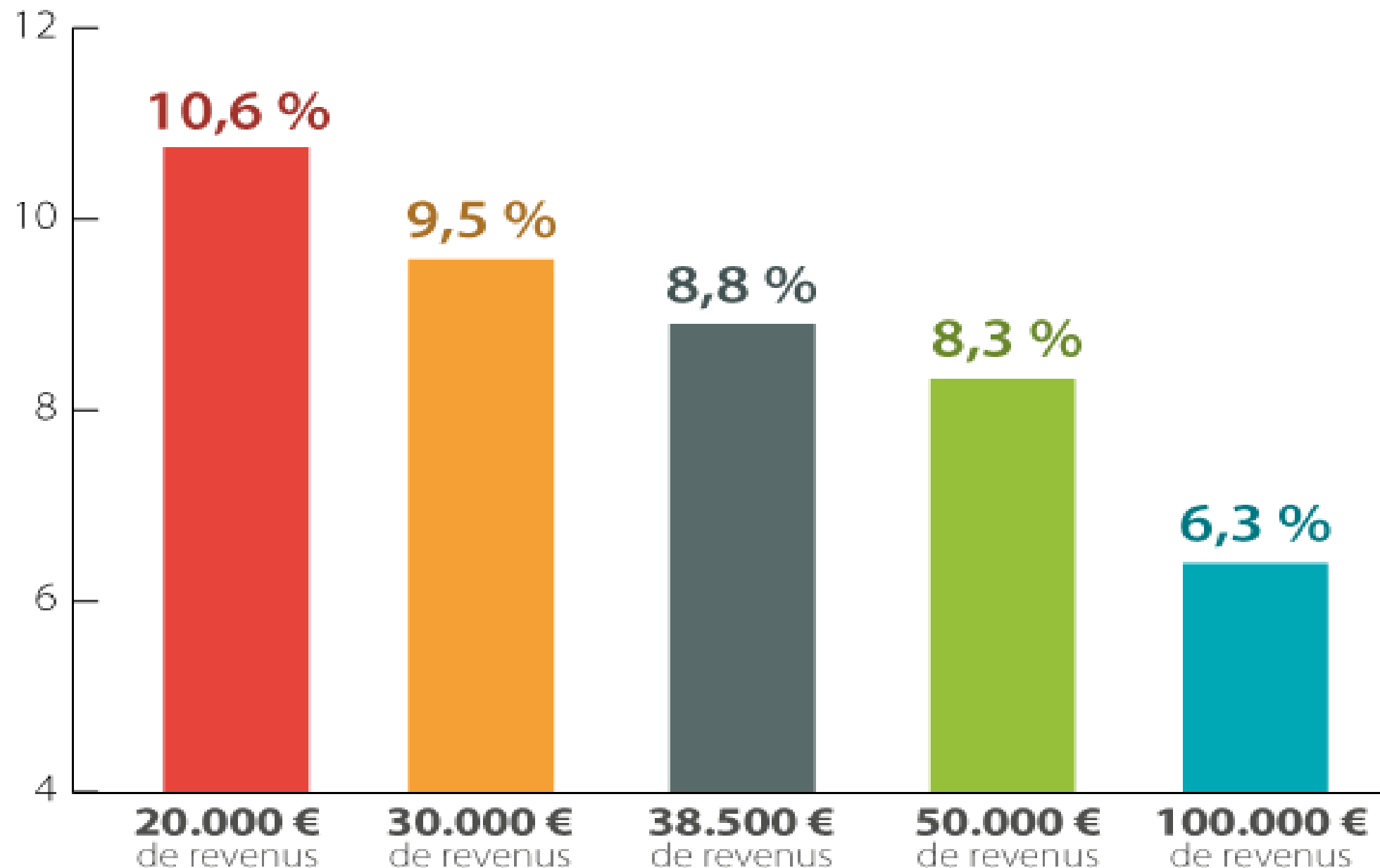
Salaire : 1.000 €

LA TVA REPRÉSENTE DANS
CE CAS **16,30% DU SALAIRE**

PART DES REVENUS CONSACRÉS À LA TVA

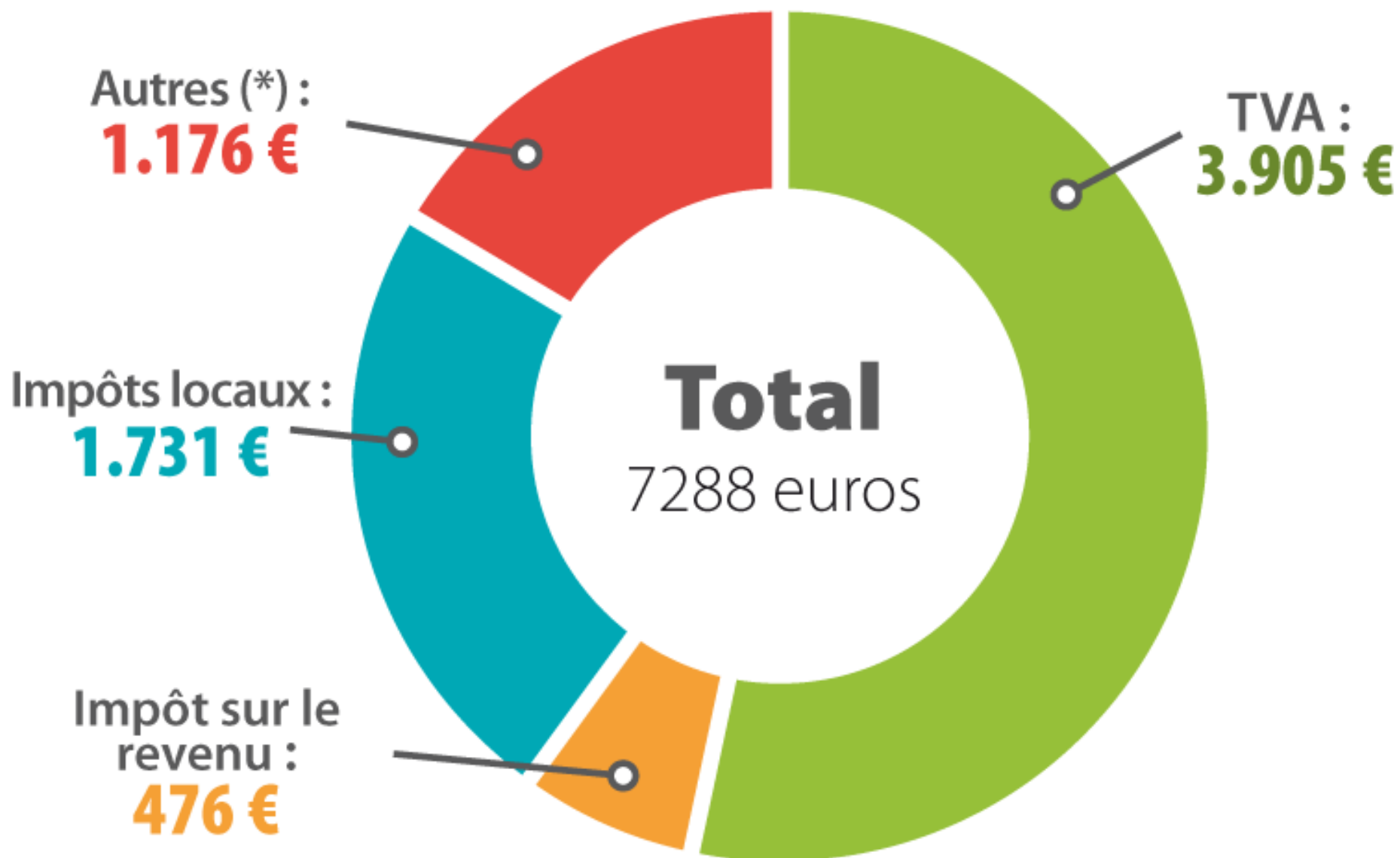
(Calculs d'après des statistiques de l'Insee tenant compte de la consommation en fonction du niveau de vie, pour un couple avec un enfant)

en %



RÉPARTITION DES IMPÔTS D'UN MÉNAGE

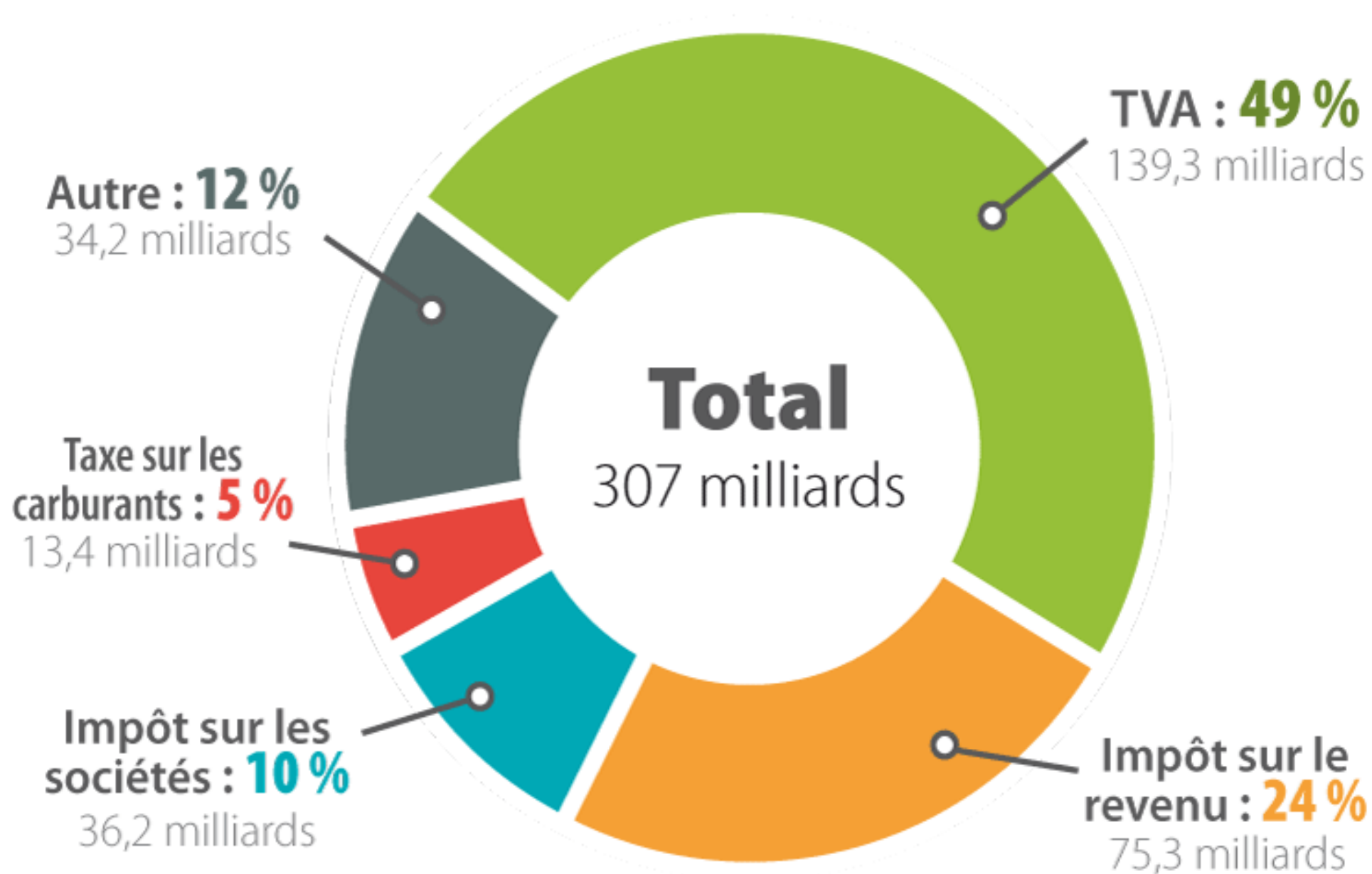
Couple avec 2 enfants et 1800 € de salaire chacun



(*) Produits pétroliers, assurances, alcool et tabac.

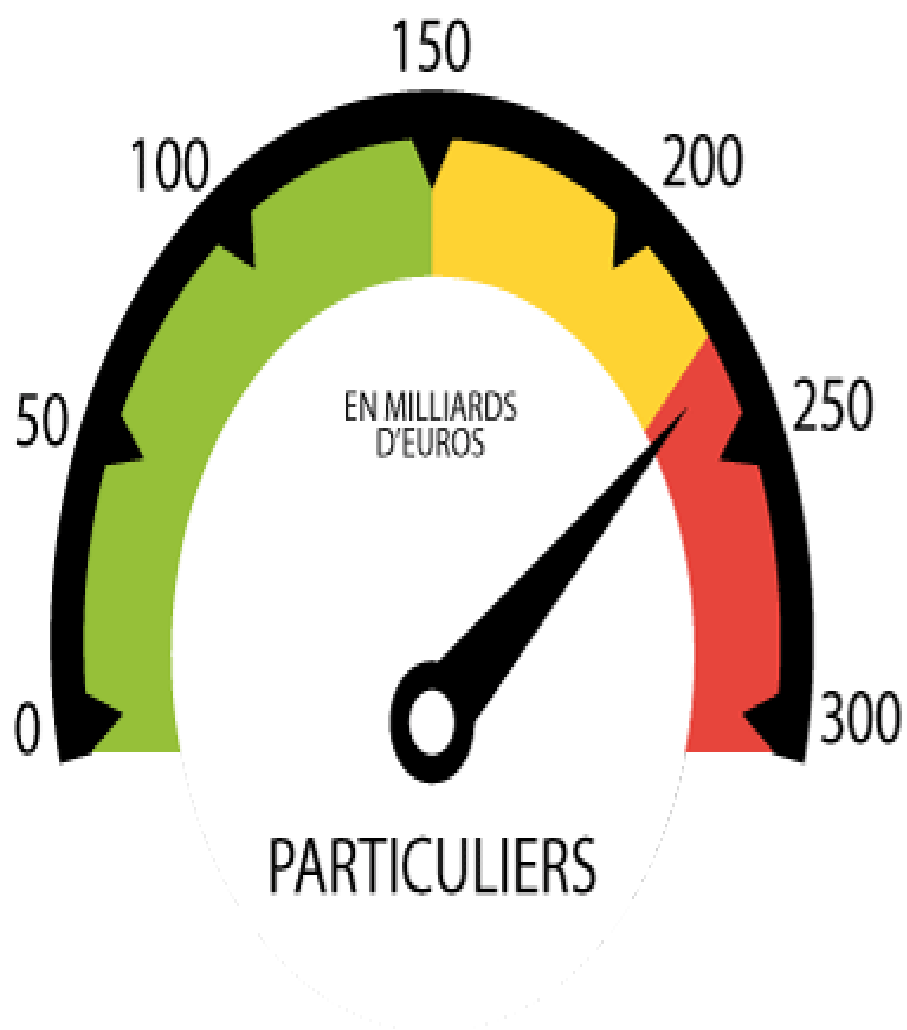
RECETTES DE L'ÉTAT (2017)

Source : projet de loi de Finances 2017

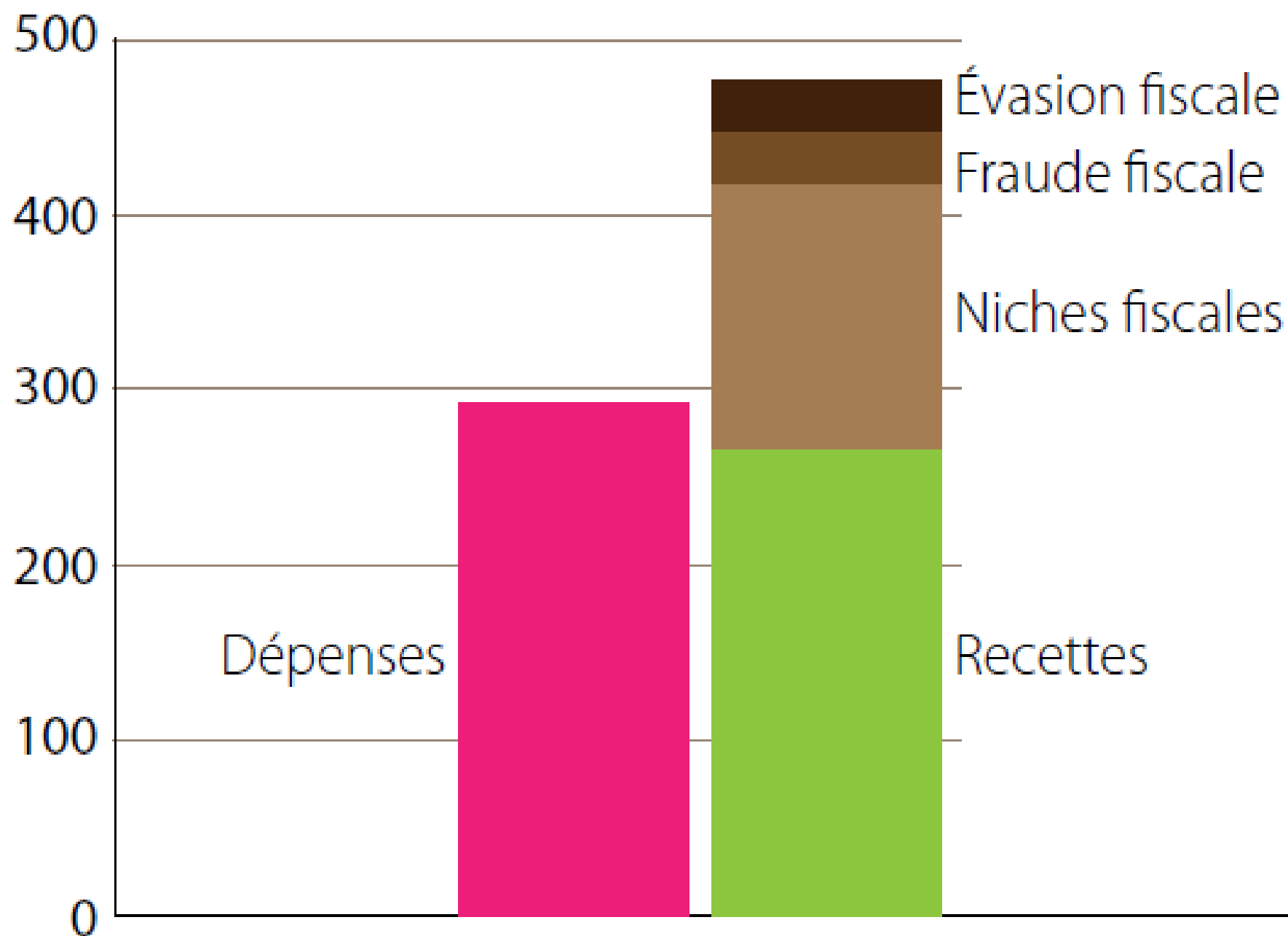


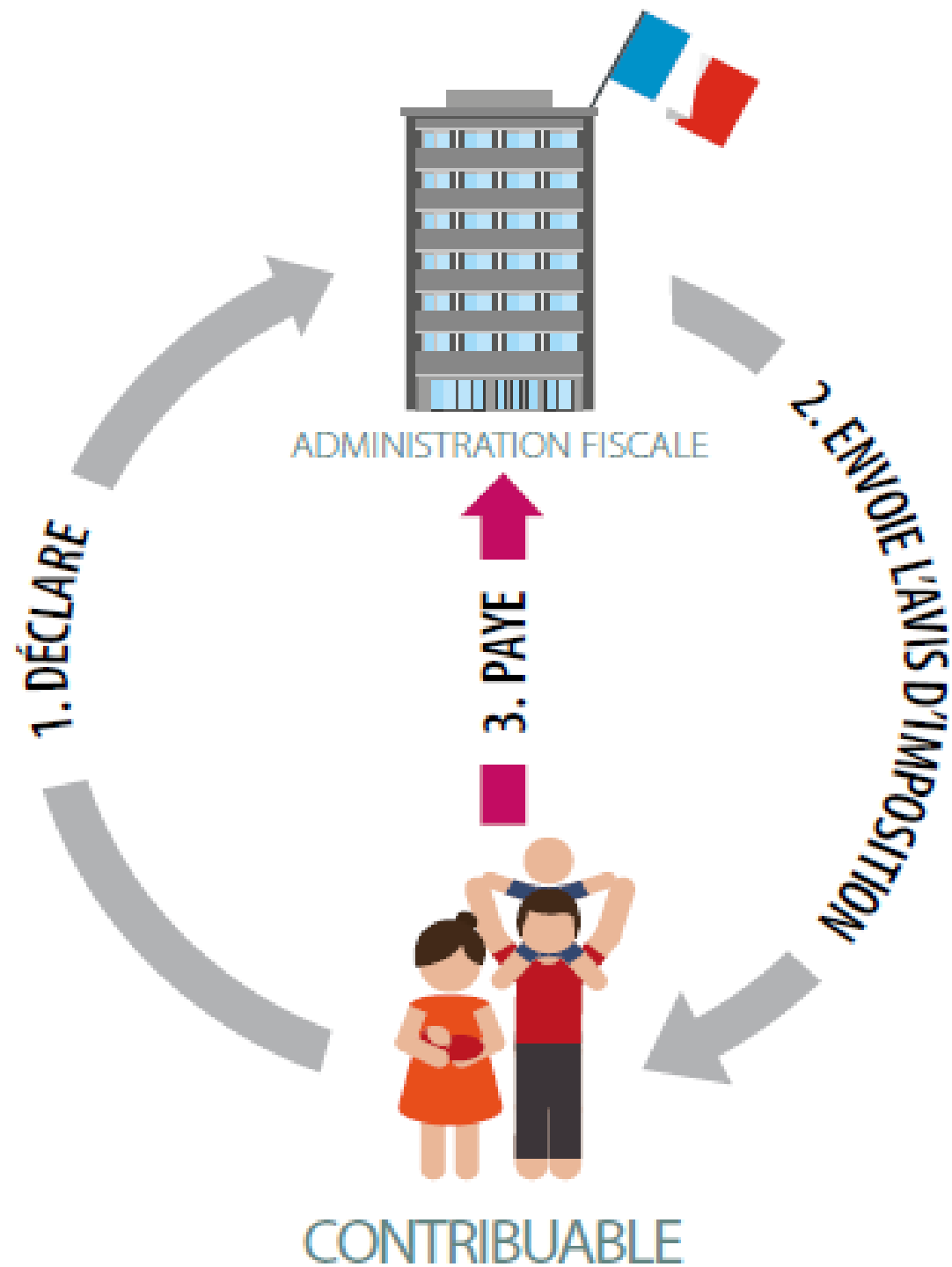
D'OÙ VIENNENT LES PRINCIPALES RECETTES DE L'ÉTAT ?

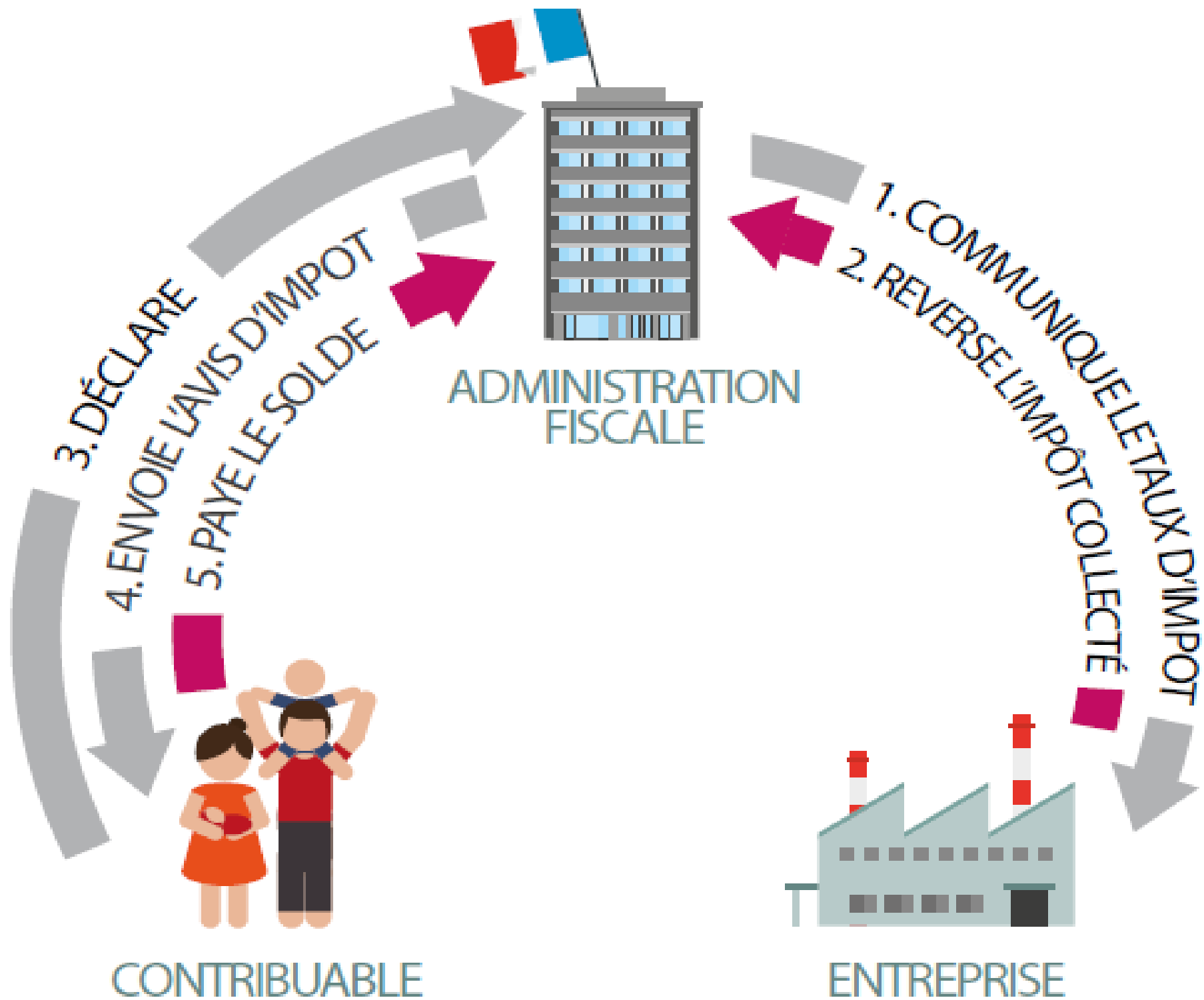
Source : projet de loi de Finances 2017



Dépenses, recettes, niches, fraude(*) et évasion(*) fiscales







SOLUTIONS

> **S'attaquer à l'évasion et la fraude fiscale**

RECETTES : 8 MILLIARDS D'EUROS

> **Harmoniser la fiscalité entre les pays et éradiquer les paradis fiscaux**

> **Réduire drastiquement les niches fiscales**

RECETTES : 50 MILLIARDS D'EUROS

> **Augmenter largement l'incidence de l'impôt sur le revenu**

RECETTES : 18 MILLIARDS D'EUROS

> **Baisser les taxes indirectes et proportionnelles**

DÉPENSE : 35 MILLIARDS D'EUROS

> **Moduler l'impôt sur les sociétés en fonction de leur comportement**

> **Introduire les revenus dans le calcul des taxes locales**

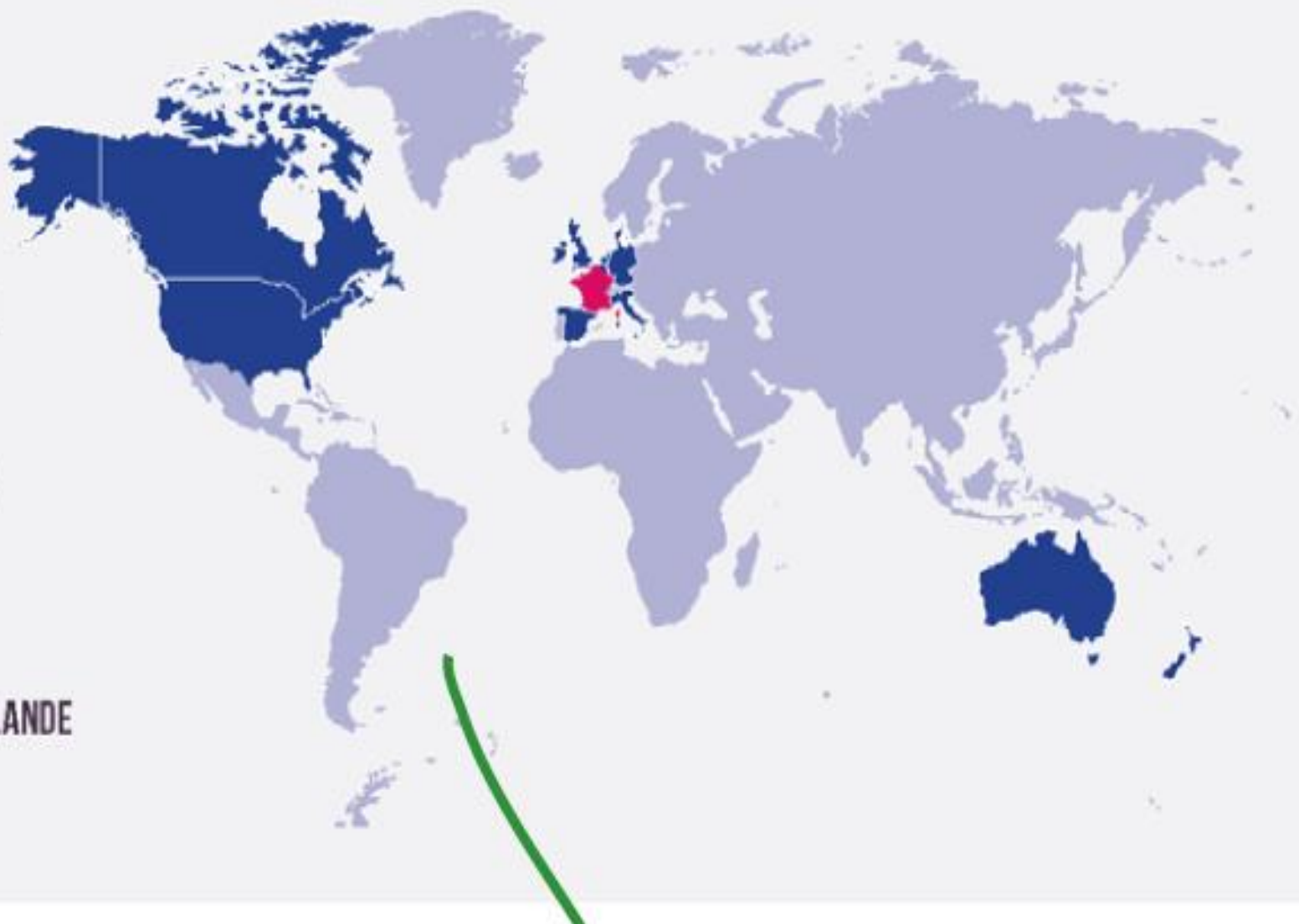
> **Taxer davantage le capital**

RECETTES : 24 MILLIARDS D'EUROS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quelques exemples de pays où
l'impôt est déjà prélevé à la source :

- 1917 - CANADA
- 1925 - ALLEMAGNE
- 1941 - PAYS-BAS
- 1942 - AUSTRALIE
- 1943 - ÉTATS-UNIS
- 1944 - ROYAUME-UNI
- 1960 - IRLANDE
- 1962 - BELGIQUE
- 1967 - LUXEMBOURG
- 1970 - DANEMARK
- 1973 - ITALIE
- 1979 - ESPAGNE
- 1989 - NOUVELLE-ZÉLANDE
- 2018 - FRANCE**



Si ma situation change, mon impôt s'adapte immédiatement

Je n'ai donc plus besoin de mettre de l'argent de côté pour anticiper mon impôt

Je pourrai disposer plus librement de mon revenu

AUJOURD'HUI

Je paye l'impôt sur mes revenus de l'année précédente.

Par exemple, si je pars à la retraite, je dois m'acquitter de mon impôt sur mes salaires de l'année précédente.



**L'IMPÔT RÉAGIT
AVEC UN AN DE RETARD**

DEMAIN

Je paye l'impôt sur mes revenus de l'année en cours.

Ainsi, si je pars à la retraite, je m'acquitte de mon impôt sur mes pensions de retraite.



**L'IMPÔT S'ADAPTERA
IMMÉDIATEMENT**



2017

ÉTÉ

Je reçois mon taux de prélèvement à la source. Je peux opter pour un taux individualisé.

2018

JANVIER

Mon impôt est automatiquement déduit de mon salaire et ce prélèvement à la source est indiqué sur ma feuille de paie.

AVRIL-JUIN

J'effectue ma déclaration de revenu 2017.

SEPTEMBRE

Mon taux de prélèvement s'ajuste automatiquement pour tenir compte de ma situation 2017.

2019

AVRIL-JUIN

J'effectue ma déclaration de revenu 2018. L'administration fiscale calcule l'impôt sur mes revenus 2018.

ÉTÉ

Si le total des sommes prélevées par mon employeur dépasse l'impôt finalement dû, j'ai droit à une restitution au mois d'août.

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE

Dans le cas contraire, je dois verser le solde au cours des 4 derniers mois de l'année.

**À TOUT MOMENT SI UN ÉVÈNEMENT SURVIENT
(MARIAGE, NAISSANCE, VARIATION DE REVENU, ETC.)**

①

Je peux simuler ma nouvelle situation en ligne sur impots.gouv.fr

②

Sous certaines conditions, je peux demander à modifier mon taux de prélèvement.

③

Ce nouveau taux est pris en compte par mon employeur sur ma fiche de paie.

BASE MENSUELLE DE PRÉLÈVEMENT	TAUX proportionnel
Inférieure ou égale à 1 367 €.....	0 %
De 1 368 € à 1 419 €.....	0,5 %
De 1 420 € à 1 510 €.....	1,5 %
De 1 511 € à 1 613 €.....	2,5 %
De 1 614 € à 1 723 €.....	3,5 %
De 1 724 € à 1 815 €.....	4,5 %
De 1 816 € à 1 936 €.....	6 %
De 1 937 € à 2 511 €.....	7,5 %
De 2 512 € à 2 725 €.....	9 %
De 2 726 € à 2 988 €.....	10,5 %
De 2 989 € à 3 363 €.....	12 %
De 3 364 € à 3 925 €.....	14 %
De 3 926 € à 4 706 €.....	16 %
De 4 707 € à 5 888 €.....	18 %
De 5 889 € à 7 581 €.....	20 %
De 7 582 € à 10 292 €.....	24 %
De 10 293 € à 14 417 €.....	28 %
De 14 418 € à 22 042 €.....	33 %
De 22 043 € à 46 500 €.....	38 %
A partir de 46 501 €.....	43 %

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, QU'EST-CE QUE J'Y GAGNE ?



ANTOINE ET MATHILDE, 35 ANS ET 40 ANS, COUPLE MARIÉ.

Tous deux salariés, ils déclarent respectivement **2000€** et **4000€** de salaire net/mois.

Taux NON INDIVIDUALISÉS

Antoine et Mathilde décident de ne pas communiquer à l'administration fiscale un taux différent pour chacun d'eux. **Mathilde touche un salaire deux fois supérieur à celui de son époux mais tous deux seront donc prélevés au même taux de 11,3%.** Ainsi, Mathilde est prélevée de 452€ sur son salaire, et Antoine de 226€ sur le sien.

Taux INDIVIDUALISÉS

Antoine et Mathilde peuvent décider d'opter pour des taux différents correspondant à leurs salaires individuels. Mathilde sera alors prélevée à un taux de 13,5% et Antoine à un taux de 6,9% : **soit 540€ pour elle et 138€ pour lui.**



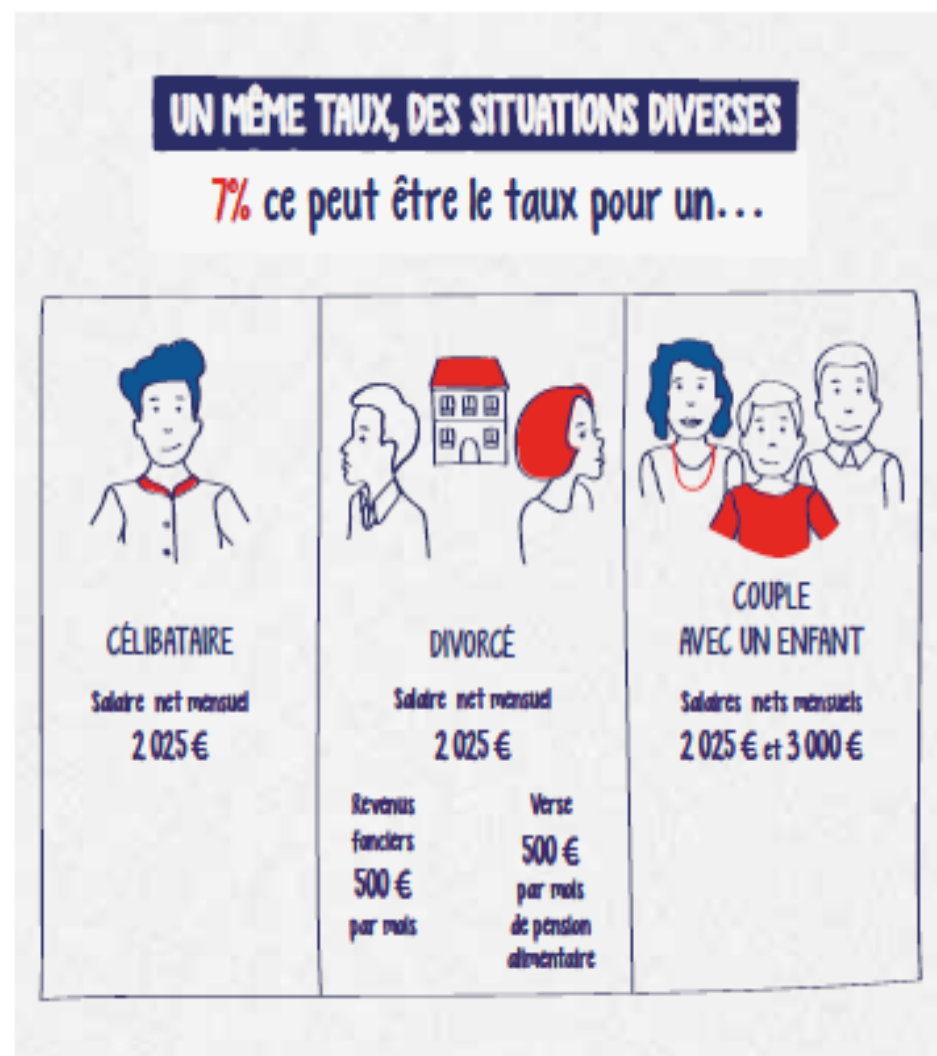
UN CHOIX AU SEIN DU COUPLE

COMMENT SERA GARANTIE LA CONFIDENTIALITÉ DE LA SITUATION FISCALE DES EMPLOYÉS?

Le salarié ne donne aucune information à son employeur concernant sa situation fiscale. C'est l'administration fiscale qui reste l'interlocuteur unique du contribuable.

La seule information transmise au collecteur par l'administration fiscale est le taux de prélèvement, qui ne révèle aucune information spécifique.

La grande majorité des contribuables (90%) a un taux de prélèvement à la source compris entre 0 et 10%. En outre, un même taux (seule donnée transmise à l'employeur) peut recouvrir des situations très variées, comme le montre l'exemple ci-contre. La confidentialité reste donc garantie.



COMMENT SERA GARANTIE LA CONFIDENTIALITÉ DE LA SITUATION FISCALE DES EMPLOYÉS ?

Zoom sur...

L'option pour le taux non personnalisé

Les salariés peuvent opter pour la non-transmission de leur taux personnalisé à leur employeur, et ainsi se voir appliquer le taux du barème par défaut (taux non personnalisé), qui correspond au taux d'un célibataire sans personne à charge.

Dans ce cas, **l'employeur applique le taux correspondant à la rémunération de son employé, définie dans la grille de taux** (votée en loi de finances) et correspondant au taux applicable à un célibataire sans personne à charge. La grille comprenant les différents taux à appliquer en fonction du niveau des revenus versés sera implémentée chaque année dans les logiciels de paie. **Ainsi, en l'absence pour un salarié de taux transmis par la DGFIP, le logiciel de paie applique automatiquement le taux non personnalisé correspondant au niveau de salaire versé.** Le salarié doit le cas échéant verser à l'administration fiscale une somme correspondant à la différence entre l'application de son taux personnalisé de prélèvement et l'application du taux non personnalisé.

Ce taux non personnalisé est également appliqué si l'administration fiscale n'est pas en mesure de communiquer un taux au collecteur, par exemple pour les enfants qui sont fiscalement à la charge de leurs parents.



Jusqu'à un salaire mensuel imposable de 1 367 €* par mois (en métropole), le taux non personnalisé est nul car les personnes ne sont pas imposables à ce niveau de revenus.

* Seul qui pourra être actualisé en loi de finances

7 QUESTIONS QUE SE POSENT LES SALARIÉS



Est-ce que je dois transmettre mon avis d'impôt à mon employeur ?

À aucun moment l'employeur n'a à avoir connaissance de votre avis d'impôt. La seule information qui lui est transmise par l'administration fiscale, c'est votre taux de prélèvement (taux de votre foyer, taux individualisé si vous avez choisi cette option, pas de taux si vous avez opté pour la non transmission de votre taux).

BON À SAVOIR

Le taux du prélèvement à la source de chaque contribuable est soumis au secret professionnel. Les personnes qui contreviennent intentionnellement à l'obligation de secret professionnel peuvent être sanctionnées.

7 QUESTIONS QUE SE POSENT LES SALARIÉS



Comment sera présenté le prélèvement à la source sur mon bulletin de salaire? Sera-t-il identifié clairement?

Sur votre fiche de paie sont clairement mentionnés : **le salaire net avant impôt** (comme aujourd'hui), le salaire net imposable ainsi que **le salaire net d'impôt**. Le taux appliqué est aussi indiqué. Vous savez exactement ce qui a été prélevé, de façon claire et transparente.

7 QUESTIONS QUE SE POSENT LES SALARIÉS

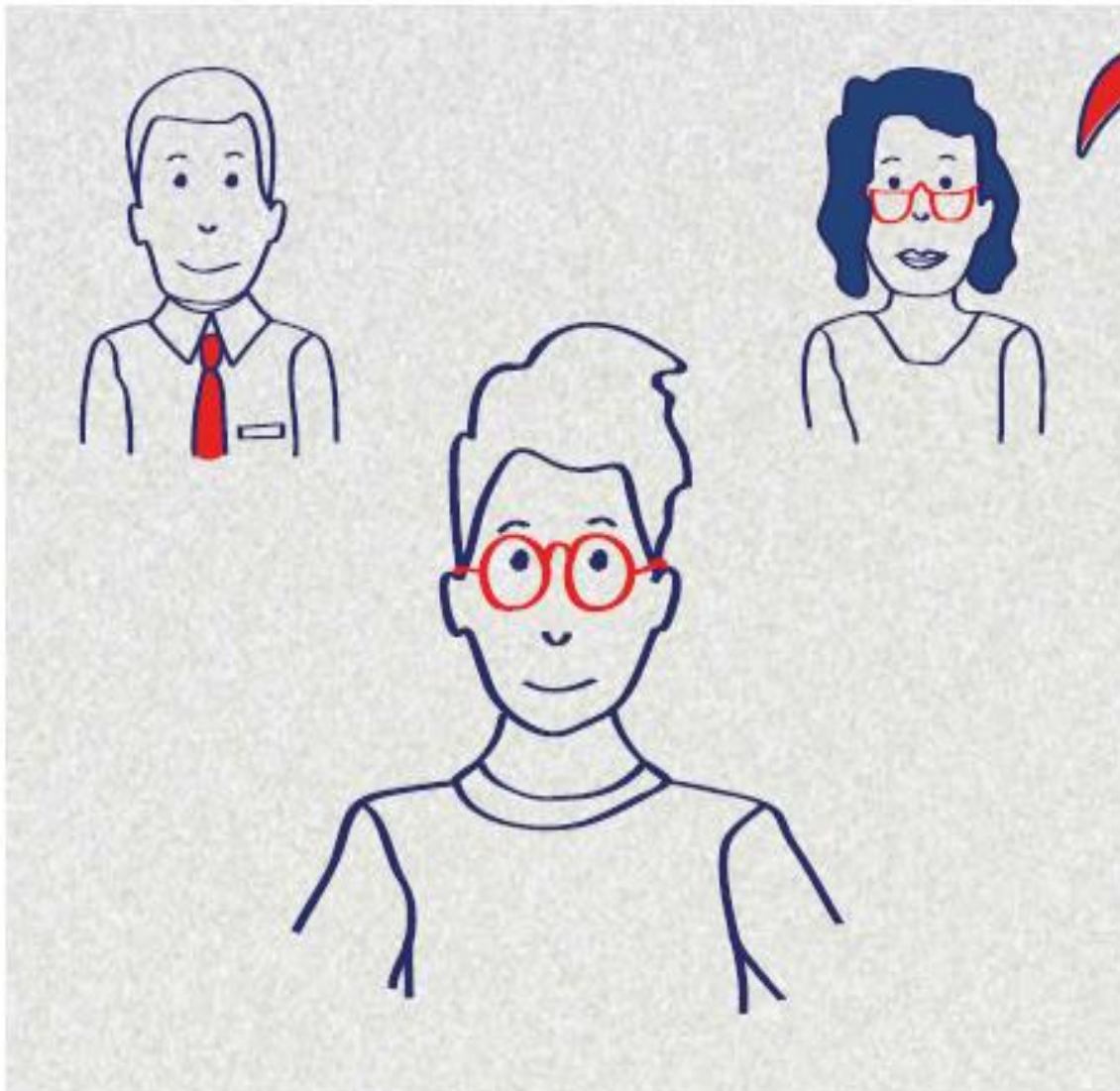


En tant que nouvel arrivé dans votre entreprise, comment vous sera transmis mon taux ?

Il peut s'écouler jusqu'à deux mois entre le moment où vous arrivez dans l'entreprise et le moment où celle-ci peut disposer du taux transmis par l'administration fiscale pour liquider votre paie.

Pendant ce laps de temps, un **taux non personnalisé, qui correspond à votre rémunération et qui est similaire au taux d'un célibataire sans enfant, pourra être appliqué.** Néanmoins, votre entreprise aura la possibilité de récupérer avant le versement de votre premier salaire votre taux personnalisé afin d'être en mesure de l'appliquer dès votre première paye.

7 QUESTIONS QUE SE POSENT LES SALARIÉS



Si j'ai plusieurs employeurs comment fonctionne le prélèvement à la source?

Que l'on ait un ou plusieurs employeurs, le prélèvement à la source fonctionne de la même façon. L'administration fiscale donne à tous les employeurs du salarié le même taux de prélèvement, qui s'applique au salaire que chacun lui verse.

7 QUESTIONS QUE SE POSENT LES SALARIÉS

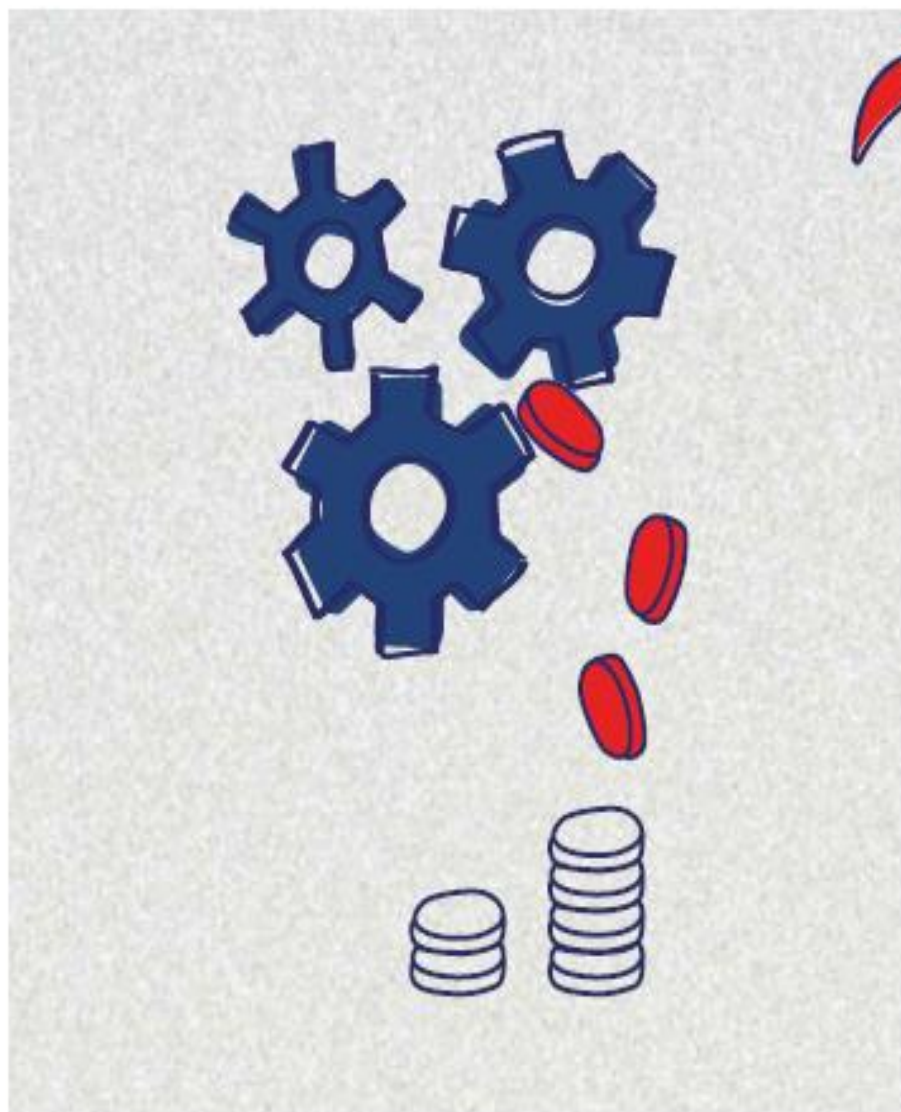
Si mon entreprise ne me prélève pas ou ne reverse pas, qu'est-ce qui se passe pour moi ?

La détermination du taux incombe à la seule administration fiscale : les risques d'erreurs de calcul du prélèvement par l'employeur lors du paiement du salaire sont donc limités puisque le revenu net imposable est déjà connu.

Si votre entreprise n'effectue, à tort, aucun prélèvement ou un prélèvement minoré, ou si elle ne reverse pas en totalité ou en partie à l'administration fiscale les retenues effectuées, elle seule est responsable, comme elle l'est déjà pour les cotisations sociales salariales précomptées pour le compte de ses salariés. Elle peut, dans ces différents cas, être pénalisée.

Les sommes qui n'auraient pas été prélevées par l'entreprise seront le cas échéant réclamées par l'administration au contribuable lors du calcul définitif de l'impôt l'année suivante. C'est un dispositif analogue à celui des cotisations sociales salariales.

Ce cas de figure est cependant très limité : le taux de recouvrement des cotisations sociales est supérieur à 99 % dans le secteur privé, ce qui est légèrement supérieur au taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu actuel, qui est de 98 %.



6 QUESTIONS QUE SE POSENT LES SERVICES COMPTABLES ET PAIE



Comment savoir si un revenu est exceptionnel ou non?

Tous les contribuables devront déposer une déclaration de leurs revenus 2017 au printemps 2018 et disposeront de leur avis d'impôt correspondant à l'été 2018. Si le contribuable a perçu en 2017 des revenus hors champ du prélèvement à la source ou présentant un caractère exceptionnel, il peut avoir un solde d'impôt sur le revenu à payer en 2018. Tous ces éléments sont calculés par l'administration fiscale, l'entreprise n'a rien à faire. Elle n'a pas à distinguer les revenus exceptionnels ou courants.

Revenus concernés par le prélèvement à la source

- Salaires
- Pensions
- Revenus de remplacement (Indemnités chômage notamment)
- Revenus des travailleurs indépendants
- Revenus fonciers

Revenus hors champ ou exceptionnels (exemples)

- Plus-values mobilières et immobilières
- Intérêts
- Dividendes
- Gains sur les stocks options et actions gratuites
- Indemnités de rupture du contrat de travail
- Indemnités de cessation des fonctions de mandataires sociaux et dirigeants

Plus d'infos sur www.impots.gouv.fr/portail/particulier/revenu-exceptionnel-ou-differe

6 QUESTIONS QUE SE POSENT LES SERVICES COMPTABLES ET PAIE



Un salarié rejoint mon entreprise, c'est une nouvelle embauche, quel taux va-t-il avoir ?

Si l'administration fiscale n'a pas pu transmettre le taux de prélèvement à l'employeur (par exemple, pour une personne qui commence à travailler, ou encore pour les jeunes à la charge de leurs parents qui n'ont jamais été imposés en leur nom propre) **c'est le taux non personnalisé qui s'applique au salaire dans un premier temps**. Ce barème correspond au revenu d'un célibataire sans enfant, et est intégré dans les logiciels de paie. En revanche, en cas de nouvelle embauche pour un salarié qui a déjà un taux personnalisé, par exemple en cas de changement d'employeur, l'entreprise aura la possibilité de récupérer le taux de prélèvement de son salarié dès son embauche afin de l'appliquer dès le premier versement de salaire.

À NOTER

Si la paie est inférieure à 1367 euros net imposable, le taux qui s'applique au salaire est de 0%.

6 QUESTIONS QUE SE POSENT LES SERVICES COMPTABLES ET PAIE

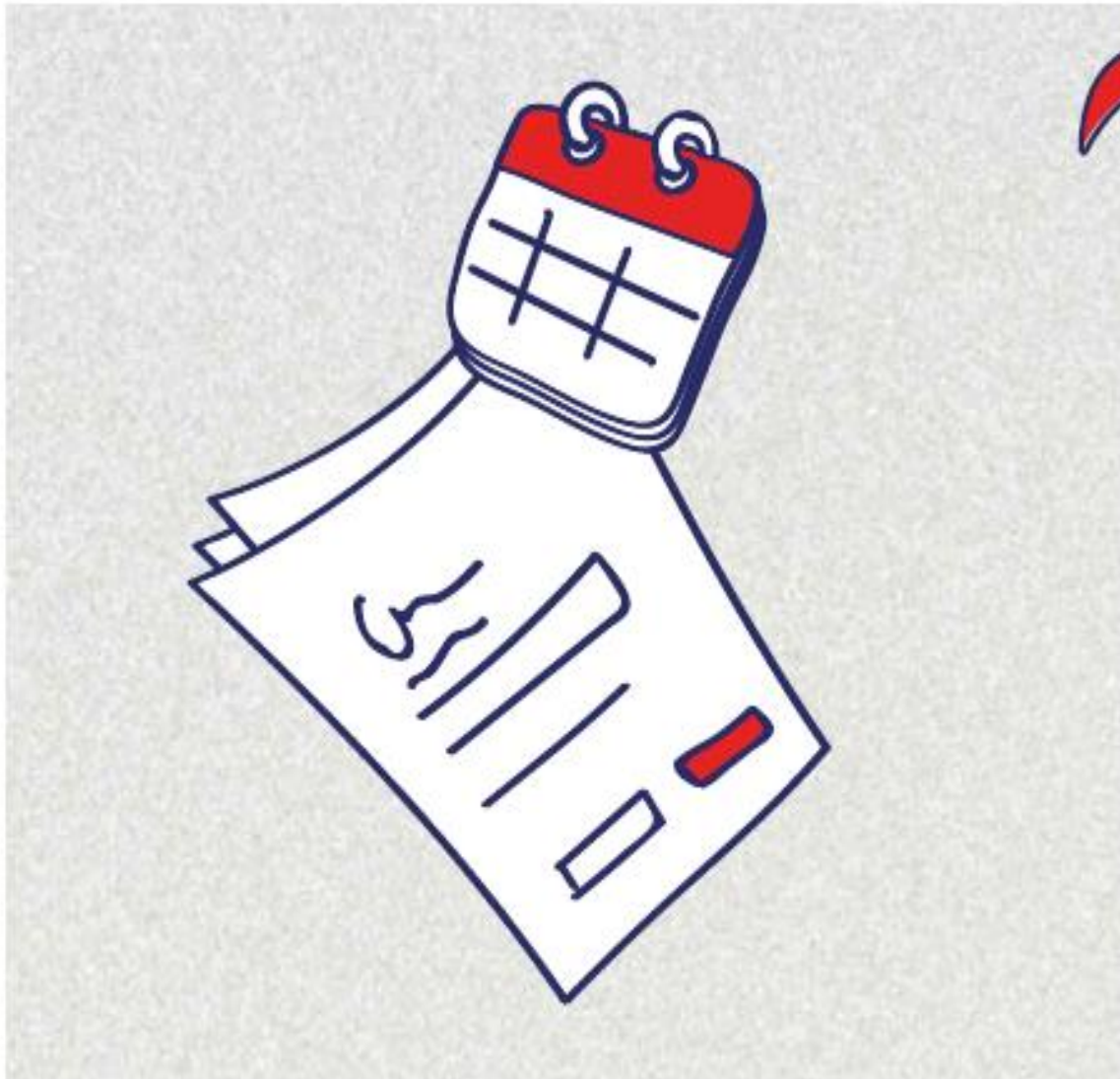


Les stagiaires et les apprentis sont-ils soumis au prélèvement la source?

Les stagiaires et les apprentis ont une partie de leur rémunération qui n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu et qui ne sera donc pas soumise au prélèvement à la source. Cette rémunération sera déclarée via une rubrique spécifique de la DSN, indiquant «la rémunération nette fiscale potentielle».



6 QUESTIONS QUE SE POSENT LES SERVICES COMPTABLES ET PAIE



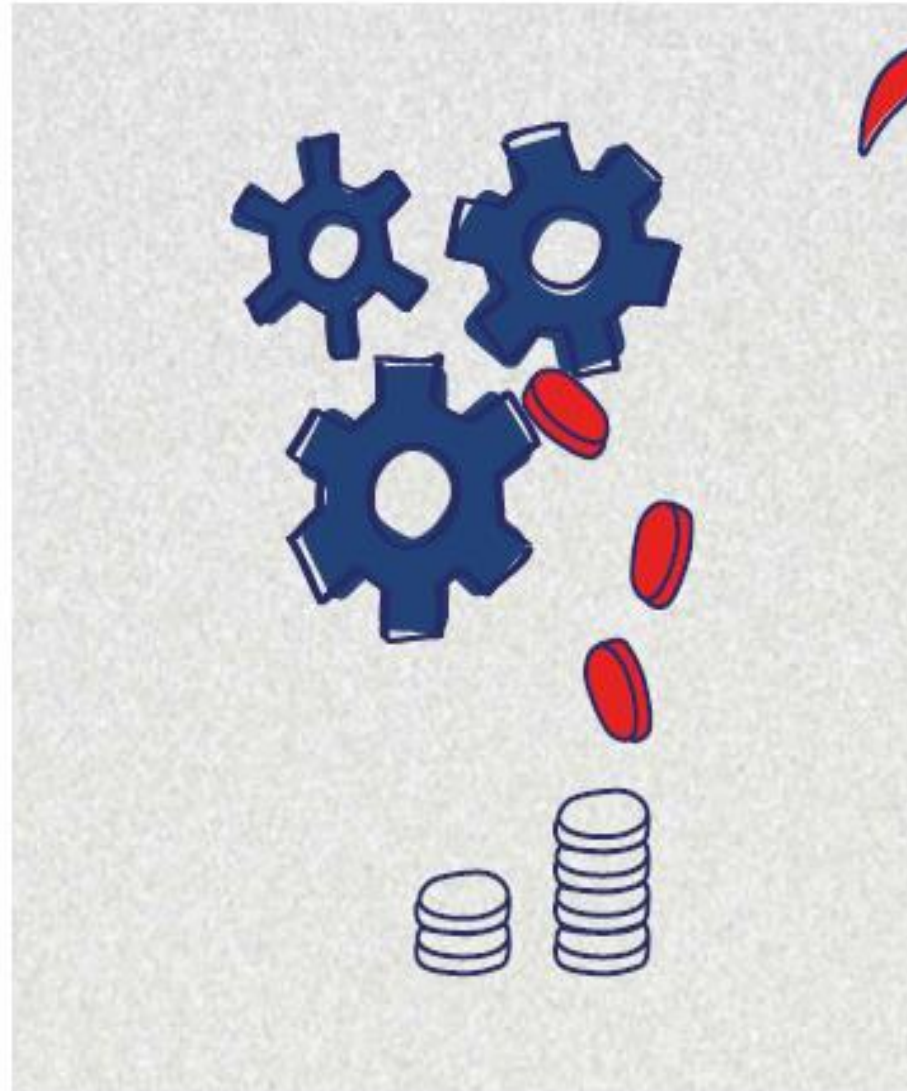
Contrats courts : comment ça marche?

Un abattement spécifique correspondant à un demi SMIC net imposable (soit 597 euros*) est applicable pour déterminer le montant du prélèvement dans le cas d'un contrat court (contrat de moins de deux mois ou dont le terme est imprécis) avec prise en compte d'un taux non personnalisé.

Les logiciels de paie prennent en compte l'application de cet abattement spécifique pour le calcul du montant du prélèvement à la source.

* Seul le pourcentage est actualisé en loi de finances.

6 QUESTIONS QUE SE POSENT LES SERVICES COMPTABLES ET PAIE



Que se passe-t-il pour le contribuable en cas d'erreur, voire de fraude ou de défaillance de l'employeur ?

La détermination du taux incombe à la seule administration fiscale : les risques d'erreurs de calcul du prélèvement par l'employeur lors du paiement du salaire sont donc limités puisque le revenu net imposable est déjà connu.

Si les entreprises se trompent lors du calcul du prélèvement ou lors du reversement du prélèvement à l'administration fiscale, elles sont responsables comme elles le sont aujourd'hui pour les cotisations sociales salariales précomptées pour le compte de leurs salariés.

Si les entreprises ne reversent pas à l'administration fiscale l'impôt prélevé sur les salaires de leurs employés, les services fiscaux utilisent les prérogatives classiques à leur encontre, mais **en aucun cas ils ne se tournent vers le contribuable ayant déjà été prélevé**. Cela fonctionne ainsi avec les cotisations sociales salariales. Ce cas de figure est cependant très limité : le taux de recouvrement des cotisations sociales est supérieur à 99% dans le secteur privé, ce qui est légèrement supérieur au taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu actuel, qui est de 98%.

Un principe : pas de double prélèvement en trésorerie.

L'impôt sur les revenus de 2017 sera payé en 2018 et l'impôt sur les

L'impôt normalement dû au titre des revenus non exceptionnels perç

Il restera dû sur les revenus exceptionnels (par exemple une prime d

Abattement d'assiette pour les contrats de moins de 2 mois (CDD de

Un abattement du montant imposable d'un demi-SMIC s'applique av

Le collecteur doit de fait calculer la base fiscale abattue avant d'y app

Indemnités journalières maladie

Les IJSS maladie peuvent être imposables ou non, selon que le salarié

Les montants d'IJSS subrogées par l'employeur ne sont en aucun cas c

